

Le 19 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le jeudi 19 septembre 2019 à 21 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2019-09-170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2019-09-171

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE D'UNE SECTION DU 4^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2019-107 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour le pavage d'une section du 4^e rang Ouest ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction B.M.L. au montant de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-quatre dollars (98 744 \$), excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que l'estimé de la dépense préparé par Guillaume Bouchard, ingénieur, montait à quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt dollars (86 580 \$), excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska n'accepte aucune des soumissions reçues et réaffiche à l'hiver 2020 sont projet de pavage sur une section du 4^e rang ouest. :

2019-09-172

OCTROI DU CONTRAT DE FERMETURE DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Tessier Récréo-Parc pour la fermeture des jeux d'eau, au montant de neuf cent quarante-cinq dollars (945 \$), excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve ce montant abusif et que par ailleurs, son directeur des travaux publics, Monsieur Mathieu Landry, possède une procédure écrite pour la fermeture des jeux d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal refuse la soumission de Tessier Récréo-parc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 12.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire